

## **RÉUNION DU 18 MARS 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars** à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur DUPONT, Maire de Latillé.

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN- Messieurs David BEAUJOUAN, Simon BRIE, Michel CACAULT (**départ à 21 h 15 et pouvoir attribué à Jean-François MICHAUD**), Benoît DUPONT, Alexandre GARETIER, Ludovic POINGT, Jean-François MICHAUD et Philippe THIBAULT

**Etaient absentes excusées** : Madame Frédérique BOURLAUD (pouvoir à Benoit DUPONT) – Madame Monique AUGÉ (pouvoir à Nicole JOURDAIN) - Mesdames Nathalie PETIT – Monique ROY -

M. Alexandre GARETIER a été élu secrétaire de séance

**Date de convocation : 11 mars 2019**

---

### **Approbation précédent CR – REUNION DU 28 JANVIER 2019**

Une précision est demandée concernant la délibération sur la proposition de classement de la fontaine pouvant entraîner des contraintes en matière de travaux sur les bâtiments de la place : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de protection de ce monument - Pour rappel, le secteur est déjà soumis à la réglementation au titre de la protection des monuments historiques (périmètre du château de la Chèze).

*Approbation à l'unanimité du compte rendu.*

### **2019– 007 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2019 – 008- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018– COMMUNE**

Après la présentation du compte administratif 2018 par l'adjoint aux finances, le conseil Municipal est invité à passer au vote.

Conformément à la loi Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2018 par 9 voix pour et 1 abstention.

*DÉBAT : Il est présenté en résultats un excédent de fonctionnement d'un montant de 285513.02 € et un excédent d'investissement de 188349,91 € -*

*En fonctionnement quelques articles ont subi de fortes augmentations par rapport à 2017 –*

*- « assurances » : en raison de la prise en charge sur cette ligne de l'assurance dommages ouvrages des travaux de l'école –*

*-« taxe foncière » : l'EHPAD n'avait pas été taxée en 2017 : régularisation a été faite début 2018 + taxation de l'année en cours –*

*- « autre personnel extérieur » : a subi une forte augmentation en raison des remplacements des agents (maladie ordinaire, maladie pro et accident de travail) « compensé » en recettes par l'encaissement du remboursement par les assurances.*

*A la demande d'un élu, Le Maire et l'Adjoint aux finances prennent note qu'il conviendra à l'avenir d'insérer dans le tableau de présentation une colonne relative à l'année antérieure à celle votée.*

## **2019 – 009- VOTE DES TROIS TAXES – ANNÉE 2019**

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales.

- Taxe d'habitation : 16.52 %
- Foncier Bâti : 25.75 %
- Foncier non bâti : 46.70 %

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité donne un avis favorable à la non-augmentation des trois taxes.

*DÉBAT : Monsieur le Maire précise que les services des finances publiques l'ont informé que les bases locatives servant pour le calcul des taxes seraient augmentés de 2.2% ce qui impactera le montant des impôts des administrés et une augmentation des recettes sur le budget 2019. Les chiffres ne sont pas encore connus.*

*Une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.*

## **2019 – 010 - AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivants :

**Compte 002** : Résultat de fonctionnement reporté : 285513.02 €

## **2019 – 011 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE**

Le budget est voté par chapitre dont le détail est ci-après :

<b>Section de fonctionnement dépenses :</b>	<b>1.374.963,04 €</b>
011- charges à caractère général .....	379.350,00 €
012 – charges de personnel et assimilées.....	599.700,00 €
022 – dépenses imprévues.....	22.786,11 €
023 – Virement à la section d’investissement.....	280.900,00 €
042 – Opération d’ordre de transfert entre sections.....	17.322,14 €
65 – Autres charges de gestion courante.....	70.300,00 €
66 – charges financières.....	4.104,79 €
67 – charges exceptionnelles.....	500,00 €

<b>Section de fonctionnement recettes :</b>	<b>1.374.963,04 €</b>
002 – résultat de fonctionnement reporté .....	285.513,02 €
013 – atténuations de charges.....	15.000,00 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections.....	3.000,00 €
70 – Produits des services, du domaine.....	55.950,00 €
73 – Impôts et taxes.....	525.500,00 €
74 – Dotations, subventions et participations.....	470.000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante .....	20.000,02 €

*Un montant important est dégagé de la section de fonctionnement pour financer la section d’investissement : 280.900 € -*

### **Section d’investissement dépenses .....683.920,35 €**

<b>Opérations non affectées</b>	
Dépenses imprévues	40.550,89 €
Opérations de transfert (travaux en régie)	3.000,00 €
Taxe aménagement	6.710,46 €
Remb. Capital des emprunts	44.500,00 €
Acquisition foncière	4.000,00 €

<b>Opération 109 – Matériel divers</b>	
Outillage – tracteur - broyeur	45.000,00€
<b>Opération 110 – travaux de voirie</b>	
Borne incendie	2.500,00 €
Travaux ligne électrique – route des Blotières	5.000,00 €
<b>Opération 112 – locaux scolaires</b>	
Restes à réaliser 2018 – travaux	62.323,00 €
<b>Opération 139 – Eclairage Public</b>	
Réseaux d’électrification	1.800,00 €

<b>Opération 172 - Eglise</b>	
Travaux de mise en sécurité des cloches	5.200,00 €
<b>Opération 175 – Bâtiments communaux</b>	
Porte vestiaire	3.700,00 €
Travaux logement communal	15.000,00 €
Chaudière stade	13.800,00 €
Huisserie poste	4.000,00 €
Huisseries diverses -	20.000,00 €
<b>Opération 177 – Centre Bourg *</b>	
RAR Maitrise d'œuvre	42.336,00 €
<b>Opération 169 – Aire de jeux</b>	
Aménagement mur anti bruit	10.000,00 €
<b>Opération 180 – Gymnase communal **</b>	
Remplacement sol – changement plaques translucides sur toiture – réhabilitation éléments -	100.000,00 €
<b>Opération 179 - travaux 2017 - 2020</b>	
Travaux	254.500,00 €

*\*Monsieur le Maire précise que pour les travaux de la place Robert Gerbier, ceux-ci feront l'objet d'une délibération spécifique accompagnée d'un plan de financement -*

*\*\* pour les travaux du gymnase devenus indispensables de par l'ancienneté du bâtiment, ils pourront être subventionnés de manière exceptionnelle par le conseil départemental en raison de son utilisation par le collège-*

**Section d'investissement recettes .....683.920,35 €**

<b>Opérations non affectées</b>	
Excédent d'investissement reporté	188.349,91 €
Opération d'ordre (amortissement)	17.322,14 €
FCTVA	80.000,00 €
Cession tracteur (reprise dans le cadre de l'achat du nouveau matériel)	2.000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	280.900,00 €
<b>Opération 112 – Locaux scolaires</b>	
RAR subventions	115.060,00 €
<b>Opération 139 – Eclairage public</b>	
Subvention Sorégies	288.30 €

Le conseil municipal procède au vote à main levée et par 11 voix pour et 1 contre vote le budget tel que présenté par l'adjoint en charge des finances.

## **2019 – 012 VOTE DES SUBVENTIONS 2019 –**

L'adjoint aux finances propose au conseil municipal les subventions suivantes suite aux demandes formulées par les associations –

APE Primaire/ maternelle	300,00 €
Tennis	899,00 €
ACPG et CATM	810,00 €
Les amis du bourg	200,00 €
Le club de l'amitié (génération mouvement)	200,00 €
ACCA	450,00 €
FNATH	100,00 €
Latiyakolections	150,00 €
Truite Auxance Vendelogne	150,00 €
Les mains vertes	150,00 €
Festi86	750,00 €
École de danse	564,00 €
Souvenir Français	400,00 €
J'peux pas j'ai couture	150,00 €

*Pour information l'école de musique est passée de compétence communauté de communes du Haut Poitou (il n'y aura donc pas de versement de subvention communale) -*

### **Aides financières – coopératives scolaires projets pédagogiques :**

Comme chaque année la commune vote un montant pour le financement de futurs projets pédagogiques :

- Coop scolaire école maternelle : 1150 €
- Coop scolaire école primaire : 2400 €

Monsieur le Maire fait part de la demande particulière de l'école maternelle qui souhaite que le versement de leur montant soit effectué sur la coopérative scolaire de l'école primaire –

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal vote comme présenté dans le tableau les subventions aux associations et le versement unique pour les 2 coopératives sur celle de l'école primaire pour un montant global de 3550 € -

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les versements –

## **2019 – 013 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHIRÉ EN MONTREUIL - ENTRETIEN CARRIÈRE DE LA FRUGERIE**

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention avec la commune de Chiré en Montreuil pour l'entretien de la carrière de la Frugerie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de confier l'entretien des espaces verts (fauchage et élagage) à un prestataire extérieur pour 2 passages par an (mai et octobre) pour l'ensemble de la carrière –

- que le financement de l'opération sera assuré par les 2 communes à proportion de la superficie de leur propriété respective : Chiré en Montreuil 60% et Latillé 40 %
- D'établir une convention avec la commune de Chiré en Montreuil pour une durée de 3 ans

Monsieur le Maire est autorisé à signer la dite- convention avec la commune de Chiré en Montreuil et toutes pièces relatives à ce dossier.

### **2019 – 014 QUESTIONS DIVERSES**

- A la requête d'un élu Monsieur le Maire fait part qu'il n'a reçu aucune demande pour un transfert de lieu de vente d'un « bureau de tabac » - Pour information, lorsqu'un changement de lieu est sollicité sur un même territoire le Maire doit donner son accord. Pas de repreneur du bar/tabac et le conseil s'interroge sur les solutions pour une reprise de cette activité autour de la Place –
- Festivités du 13 juillet : une réunion sera programmée fin mars / début avril –
- Chantier jeunes été 2019 : Réflexion à engager avec l'équipe technique pour proposer un projet intéressant et valorisant –

Monsieur le Maire donne la parole à une habitante qui fait part au conseil municipal de problèmes rencontrés suite aux comportements d'Ados visant des Ados en situation de handicap et occasionnant des conflits, de la violence. Elle précise que ces enfants n'ont pas d'occupation pendant les temps hors scolaires (mercredi après-midi notamment) et dans cette tranche d'âge (9-15 ans), sur notre territoire il n'y a pas d'activités encadrés (le city stade est un bon outil mais il n'y a pas d'encadrement par des adultes) - Le centre socio culturel (la CASE) propose des activités intéressantes mais dans ses locaux à Vouillé - Quelle(s) solution(s) la commune peut apporter ou mettre en place pour ses jeunes ?

Un Constat est fait sur le manque de lieux d'accueil sur notre territoire- Le sujet est compliqué à solutionner car les collectivités manquent de moyens financiers et de moyens humains – Cependant il pourrait être envisagé une délocalisation des activités, un transport pour accéder aux lieux d'accueils, des interventions ponctuelles dans les collectivités- Le conseil municipal entend cette problématique et va programmer une rencontre avec le centre socio culturel pour poser le problème et en débattre

–

L'ordre du jour est épuisé,

La séance se lève à 22 h 20.